



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 27 juillet 2021

SÉCHERESSE EN SARTHE : MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

Au 25 juillet 2021, **1 bassin versant est en Alerte Renforcée (Argance) et 3 bassins versants sont en Alerte (Vaige-Taude-Erve, Anille-Veuve-Tusson et Braye).**

Des mesures de restriction ou d'interdiction des usages de l'eau s'appliquent sur ce bassin. Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs...). Elles sont présentées au sein de l'article 7 de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020.

Par ailleurs, **le seuil de vigilance est atteint sur les bassins versants suivants : Affluents de la Sarthe médiane, Vive-Parence et Aune.**

Sur ces bassins, il est demandé à chacun de maintenir l'attention aux économies d'eau et de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts...

Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ces bassins pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

Informations complètes sur le site de l'Etat en Sarthe :

www.sarthe.gouv.fr/la-gestion-de-l-eau-en-sarthe-en-periode-de-a1717.html

ek
J

Situation au 25 juillet 2021 des zones d'alerte par rapport
 aux seuils de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020



Zones d'alerte 2020

-  Normal
-  Vigilance
-  Alerte
-  Alerte renforcée
-  Crise
-  Réseau hydrographique

* Affluents de Sarthe médiane : Rhonne, Roule-Crotte, Vézanne, Fessard, Orne Champenoise
 ** Zones d'alertes Deux-Fonts et Voutonne identiques

Source : © IGN - © AELB - © Direction Départementale des Territoires 72
 Service Eau et Environnement
 Unité Ressource en Eau et Milieux Aquatiques
 Juillet 2021

0 5 10 km
